



## SAGE & Contrat de rivière Célé

### Compte rendu de la Commission Locale de l'Eau du 24 septembre 2025

#### Liste des participants

Structure	Nom, prénom	Fonction
AAPPMA Bagnac-sur-Célé	GINES-RUEDA Serge	Président
Agence de l'Eau Adour-Garonne (Agence de l'Eau Adour Garonne)	VIGUIE Philippe	Responsable de l'unité territoriale de Rodez
	LECHAT Guillaume	Chargé d'interventions
Arbres, Haies, Paysages 46 (AHP46)	CAYLAR Vincent	Chef de Projet "Agriculture et Environnement"
Association des riverains Sauvegarde du Célé	PLENACOSTE Alain	Président
Chambre d'agriculture du Cantal	NIGOU Vincent	Chargé de missions Politiques Territoriales
Chambre d'agriculture du Lot	LACOMBE Christelle	Cheffe de pôle Environnement et végétal
Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) – Délégation Auvergne-Rhône-Alpes	GIBERT-PACAULT Isabelle	Responsable territoriale Département du Cantal
Cœur de forêt	MOREAU Camille	Chef de projet France Sud-Ouest
Collins Aerospace – Ratier Figeac	DUNOGUIER Alain	Chef de Département Services Généraux & Officier de Sécurité
Commission Locale de l'Eau (CLE) / SAGE	LABARTHE Vincent	Président
Communauté de communes du Grand Figeac	MASBOU Nathalie	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
	CAVALERE Bertrand	5 <sup>ème</sup> Vice-Président
	LAPORTE Jean	Elu
	THERS Francis	Elu
	SOTO Antoine	Elu
	ANDRIEU Cédric	Responsable de service SPANC / Référent GEMAPI et AADGV
Communauté de communes la Châtaigneraie Cantalienne	CASTANIER Jean-Michel	Elu
Conseil Départemental du Cantal	DORE Jean-Baptiste	Ingénieur Eau Potable - Assainissement
Conseil Départemental du Lot	DELPORTE Cyril	Hydrogéologue
Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 15)	DEVILLE Florence	Cheffe de service Environnement forêt risques naturels
	SAGUETON-PILLU Patricia	Adjointe à la cheffe de service Cheffe de l'unité Eau
Direction Départementale des Territoires du Lot (DDT 46)	MERLIN Stéphanie	Cheffe du service Eau, Forêt, Environnement
	HUX Guillaume	Chargé de mission transitions agricoles et suivi des filières végétales
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie	DELHAISE Anthony	Chargé de mission Eau – Référent planification
Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du Lot	HANNOYER Patrick	Chargé de mission Gestion quantitative de la ressource en eau
Fédération de pêche du Lot	JAUBERT Patrice	Directeur
Fermes de Figeac	LAMBRET Nadine	Responsable du service innovations et transitions agricoles
FREDON Occitanie	POLYN Noémie	Chargée de mission Captages d'Eauccitanie – Secteur Ouest
ILUO° et ORBAQUA	SORS Edouard	Directeur
Maison de la Châtaigne	LABRUNIE Juliette	Bénévole
Office Français de la Biodiversité (OFB) du Lot	JARNO Vincent	Responsable départemental
Office de Tourisme du Grand Figeac	PECRIX Anne	Directrice
Parc naturel régional des Causses du Quercy (PnrCQ)	VIENNET David	Hydrogéologue référent
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Figeac Quercy Vallée de la Dordogne	CHAUCHARD Claire	Animatrice de la Charte Forestière
Syndicat mixte Célé - Lot médian (SmCLm)	LABORIE Bernard	Président
	TREMOULET Joël	Directeur
	TOURNIER Nicolas	Directeur adjoint
	MAUMUS Caroline	Animatrice SAGE / Agriculture-Forêt - Bassin Célé
	BENLAFQUIH Dayna	Stagiaire - SAGE Célé
	GRONDIN Pascal	Animateur Contrat de rivière Célé
	TREMOLIERE Elia	Chargée de projets GEMAPI, référente juridique et foncier
SYDED du Lot	LEBREAUD David	Responsable Eaux Naturelles
Ville de Figeac	COLOMB Marie-France	2 <sup>ème</sup> adjointe

**Excusés :** Mme Claire RAULIN Préfète du Lot ; M. Stéphane SAUTAREL, Sénateur et Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ; Mme Carole DELGA Présidente de la Région Occitanie (représentée par M. Vincent Labarthe) ; M. Ludovic POMMARET Conseil Régional AuRA ; M. André MELLINGER Maire de Figeac et 1er Vice-Président du SmCLm ; M. Michel FEL 3e Vice-Président du SmCLm ; M. Florian MORELLE Vice-Président de la CLE, Maire de Maurs ; Mme Michèle COUDERC Maire de Saint-Santin ; M. Antoine GIMENEZ Maire de Quézac ; Mme Anaïs ANDRÉ OFB Cantal ; Mme Dorothee JEHAES DREAL AuRA ; M. Christophe VILGRAIN ARS Occitanie ; M. Philippe BOUQUIÉ Chambre d'agriculture du Cantal, représenté par M. Vincent NIGOU ; M. Alain LAFRAGETTE Chambre d'agriculture du Lot, représenté par Mme Christelle LACOMBE ; Mme Aélys ARNAL ADASEA d'Oc ; Mme Marion GONZALES Bio46 ; M. Serge DESPEYROUX Association Sauvegarde des Moulins du Quercy) ; M. Thomas MATARIN Nature En Occitanie ; Mme Nathalie GARCIA Piment blanc ; M. Vincent CHUZEVILLE LPO Occitanie - Délégation Territoriale Lot.

## Introduction

Monsieur Bernard LABORIE, Président du Syndicat mixte du bassin Célé–Lot médian (SmCLm), ouvre la séance en rappelant l'historique du Syndicat et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Célé.

Le Syndicat du bassin de la Rance et du Célé a été créé à la suite du premier Contrat de rivière, afin de porter et d'animer le SAGE Célé. Ce dernier a été lancé en 2007 et validé en 2012. Depuis plus de 15 ans, le Syndicat assure la coordination entre les collectivités, les usagers et les services de l'État pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Monsieur Bernard LABORIE souligne que le contexte territorial et institutionnel a fortement évolué depuis les années 2000 :

- Montée en puissance des enjeux liés à la qualité et à la quantité de l'eau, à la préservation de la biodiversité et à la multiplication des usages ;
- Émergence de nouvelles compétences, notamment la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qui a conduit à l'élargissement du périmètre syndical.

Ainsi, en 2018, le Syndicat est devenu le Syndicat mixte Célé – Lot médian, afin de mutualiser les moyens à l'échelle d'un territoire élargi tout en conservant une attention particulière au bassin du Célé.

Il rappelle que cette révision du SAGE Célé, engagée depuis 2021, est une opportunité pour renforcer la dynamique collective, actualiser les priorités d'action et mieux prendre en compte les nouveaux enjeux, notamment climatiques.

Il conclut en insistant sur la nécessité de travailler collectivement et en transparence, afin que le futur SAGE et le futur Contrat territorial Célé reflètent au mieux les besoins du territoire.

M. le Maire de Saint-Jean-Mirabel souhaite la bienvenue aux participants et annonce la création d'un nouveau sentier de randonnée sur la commune, témoignant du dynamisme local autour des milieux naturels et des vallées.



Monsieur Vincent LABARTHE, Président de la Commission Locale de l'Eau, remercie l'ensemble des membres présents et excuse les absents.

Il rappelle que le changement climatique constitue un enjeu majeur, affectant directement la disponibilité de la ressource en eau et la gestion des milieux aquatiques. « L'eau est aujourd'hui un enjeu crucial. On observe des cours d'eau à sec, qui deviennent parfois de véritables autoroutes pour les incendies », souligne-t-il.

Il indique que le diagnostic territorial du SAGE Célé est désormais achevé et que cette réunion vise à :

- Valider les orientations générales du futur SAGE ;
- Prioriser les pistes d'action à inscrire dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Favoriser la concertation et l'appropriation des décisions par tous les acteurs présents.

Monsieur Vincent LABARTHE rappelle enfin que la CLE joue un rôle essentiel de gouvernance :

« La CLE est un véritable parlement de l'eau : chacun doit pouvoir s'exprimer, partager sa vision et contribuer à construire un projet collectif pour le bassin du Célé. »

Monsieur Joël TREMOULET rappelle la composition actuelle de la CLE, qui réunit des représentants de l'État, des collectivités et des usagers. Il souligne qu'une évolution de cette composition pourrait être envisagée à l'avenir, notamment pour renforcer la représentation du monde agricole.

Il présente ensuite le bassin versant du Célé, en rappelant ses principales caractéristiques, ainsi que la diversité des enjeux qui s'y expriment.

Madame Caroline MAUMUS dresse le bilan de la concertation menée depuis 2021, qui a mobilisé 73 structures partenaires, représentant l'ensemble des collègues de la CLE.

Monsieur Joël TREMOULET et Pascal GRONDIN présentent les prochaines étapes de la révision du SAGE Célé. La finalisation du processus est prévue pour 2027, en articulation étroite avec le futur Contrat territorial Célé, dont la rédaction débutera en parallèle. Ils annoncent également la tenue d'une prochaine CLE ou Comité de rivière en décembre 2025 ou janvier 2026, qui sera consacrée à la présentation du bilan du Contrat de rivière Célé 2020–2024.

Caroline MAUMUS rappelle les objectifs de cette séance de CLE, à la fois stratégiques et opérationnels :

- Objectifs stratégiques :
  - Faire ressortir les priorités et préconisations traduisant la politique de la CLE ;
  - Faire émerger des pistes d'action concrètes et partagées pour orienter la mise en œuvre du PAGD et du futur Contrat territorial Célé ;
  - Favoriser l'appropriation des orientations par l'ensemble des acteurs du territoire.
- Objectifs opérationnels :
  - Valider les orientations générales du SAGE et du Contrat territorial Célé ;
  - Réagir collectivement aux préconisations du PAGD ;
  - Identifier les leviers de mise en œuvre prioritaires ;
  - Recueillir des remarques précises et constructives (points d'attention, conditions, nuances) pour enrichir et affiner les propositions.

## 1. Présentation du diagnostic territorial

La deuxième partie de la séance a été consacrée à la présentation du diagnostic territorial finalisé du bassin du Célé, qui constitue la base de la révision du SAGE. Ce diagnostic, élaboré sur plusieurs années, intègre les retours de la concertation et les données actualisées sur la qualité, la quantité et les usages de l'eau, les milieux naturels et la gouvernance locale.

### Introduction – Diagnostic hydro-climatique

Madame Dayna BENLAFQUIH présente les principaux résultats de l'étude « Lot 2050 » (EPTB du Lot), consacrée aux impacts du

changement climatique sur les ressources en eau. Elle met en évidence (sans prise en compte des dynamiques karstiques et des prélèvements anthropiques) :

- Une hausse moyenne des températures ;
- Une baisse progressive des débits d'étiage ;
- Une variabilité accrue des précipitations ;
- Des effets combinés sur la qualité de l'eau, les milieux naturels et les usages.

Ces constats confirment la vulnérabilité du bassin du Célé et la nécessité d'adapter la gestion de l'eau aux évolutions climatiques.

## I – Gouvernance et organisation

Monsieur Joël TREMOULET présente la thématique « Gouvernance et Organisation ». Il rappelle le fonctionnement institutionnel du bassin du Célé et la diversité des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau : syndicats mixtes, collectivités, services de l'État, associations et usagers.

Il évoque les réflexions en cours autour de l'évolution des structures locales, y compris celles de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

## II – Aspects qualitatifs

### *Qualité de l'eau*

Monsieur Pascal GRONDIN présente les principaux constats relatifs à la qualité des eaux. Il évoque les pressions diffuses et ponctuelles qui s'exercent sur le bassin (rejets domestiques, pollutions agricoles, altérations morphologiques), ainsi que les efforts entrepris pour les réduire.

Monsieur Alain PLENACOSTE interroge sur les causes du réchauffement de l'eau et les facteurs de déclassement de la qualité.

Monsieur Joël TREMOULET explique que le karst n'alimente presque plus le Célé en période estivale, ce qui n'atténue pas le réchauffement des eaux de surface.

Monsieur Pascal GRONDIN complète en rappelant le rôle essentiel des ripisylves pour réguler la température et améliorer la qualité écologique. En réponse à la question sur la dégradation de la qualité, il précise que celle-ci dépend des critères de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et qu'elle résulte d'un cumul de facteurs.

Monsieur Alain PLENACOSTE insiste sur l'importance de l'enjeu pour l'image de la vallée du Célé, notamment dans une perspective touristique.

Monsieur Joël TREMOULET cite en exemple la construction du bassin d'orage à Figeac, destiné à améliorer la qualité de l'eau par temps de pluie.

### *Alimentation en Eau Potable (AEP)*

Sur les questions liées à l'AEP, Monsieur Jean-Baptiste DORÉ précise que la fusion des syndicats d'alimentation en eau potable est en cours, et que l'arrêté préfectoral officialisant la nouvelle

organisation devrait être publié en décembre 2025, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur Joël TREMOULET ajoute qu'une interconnexion avec la rivière Lot fait également l'objet d'une étude afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du territoire.

## III – Milieux naturels

Caroline MAUMUS présente l'état des milieux naturels du bassin.

Elle met en avant la richesse écologique du Célé, mais aussi les fragilités identifiées : disparition de 50% des zones humides, arasement des haies, perturbations hydromorphologiques, érosion des sols, etc. Les effets du dérèglement climatique accentuent la vulnérabilité des milieux et des populations d'espèces.

## IV – Aspects quantitatifs

Dayna BENLAFQUIH présente les résultats liés à la quantité de la ressource en eau, en rappelant les tensions observées lors des dernières saisons estivales. Elle insiste sur l'importance de renforcer la sobriété et la résilience hydrologique, tout en suivant de près les usages sous pression (tourisme, agriculture, etc.), en tenant compte des risques d'inondations et en promouvant une gestion intégrée des eaux pluviales.

## V – Usages

Caroline MAUMUS introduit la dernière thématique, consacrée aux usages de l'eau : agriculture, tourisme, loisirs, patrimoine, etc. Les échanges mettent en évidence la multiplicité des attentes et la nécessité de concilier les pratiques.

### *Agriculture*

Madame Nathalie MASBOU interroge sur la proportion de prairies permanentes et temporaires dans le territoire agricole.

Madame Caroline MAUMUS précise que les 88 % de surface en prairies incluent les prairies temporaires. Elle souligne la tendance à l'augmentation des rotations avec des cultures comme le maïs, tout en rappelant que le Syndicat met en œuvre plusieurs dispositifs de préservation des prairies permanentes et des zones humides, tels que les MAEC, les PSE (dont un nouveau programme « Zones humides – Prairies permanentes » en cours de déploiement), ainsi que divers partenariats territoriaux, notamment à travers le projet « Fermes en Transition ».

Monsieur Vincent LABARTHE complète en rappelant la nécessité de préserver les zones humides et les espaces agricoles ouverts, essentiels au bon fonctionnement hydrologique du bassin, tout en soulignant la nécessité de moyens financiers pour soutenir ces actions.

### Loisirs

Monsieur Jean LAPORTE suggère la possibilité de développer des activités de canyoning sur certains affluents comme le Bervezou, estimant que cela pourrait se faire sans risque d'érosion.

Monsieur Joël TREMOULET répond qu'il y a très peu de site favorable, hormis le « gouffre des cloches » à Sabadel qui peut être un « produit » intéressant, mais qu'il faut veiller à la sécurité et à la compatibilité avec les autres usages.

Monsieur Cyril DELPORTE évoque la fréquentation croissante de certains sites naturels, notamment en période estivale, et les risques potentiels pour la ressource en eau potable en aval.

Monsieur Alain PLENACOSTE souligne que malgré certaines interdictions, la baignade reste très pratiquée, ce qui engendre parfois des

tensions d'usages avec le canoë-kayak et les riverains.

Monsieur Edouard SORS mentionne une enquête photographique menée avec les habitants sur les « points de fraîcheur », révélant un fort attachement aux têtes de bassin. Il interroge sur la capacité du Syndicat à intervenir ou acquérir des terrains sur ces secteurs sensibles, éventuellement en lien avec la SAFER.

Monsieur Vincent LABARTHE conclut ces échanges en insistant sur la nécessité de maintenir une ouverture des paysages agricoles pour éviter la fermeture des zones humides et des prairies, rappelant que le Syndicat n'a pas vocation à tout acquérir, mais qu'il peut accompagner et mobiliser les dispositifs existants, notamment via la PAC.

### Conclusion

Madame Caroline MAUMUS pose la question suivante « *Ce diagnostic reflète-t-il votre perception du territoire ?* », qui recueille une adhésion unanime.

## 2. Orientations générales du SAGE Célé

Madame Caroline MAUMUS présente les orientations générales élaborées avec les partenaires du territoire au fil de la concertation (2021–2025).

Elles guideront la rédaction du PAGD et du Contrat territorial Célé.

Elle précise que des groupes de travail techniques seront proposés en 2026 aux agents du Syndicat, pour qu'ils contribuent à la rédaction du SAGE.

## 3. Inter-atelier

Caroline MAUMUS présente les consignes : chaque membre de la CLE dispose d'une gommette pour voter la préconisation qu'il soutient le plus, en priorité parmi celles issues de la concertation 2025 (surlignées en jaune). Une couleur de gommette est attribuée par groupe.

Les partenaires techniques restent fixes aux tables correspondant à leurs domaines de compétence, tandis que les membres de la CLE tournent à chaque table. Ensemble, ils complètent la grille SOAR dans l'ordre :

- **Aspirations** (questions posées par les partenaires) ;
- **Forces** (réponses communes) ;

- **Opportunités** (principalement partenaires) ;
- **Résultats** (en commun).

Les partenaires rédigent la fiche et prennent des notes, l'animateur veille au temps et au bon déroulement.

Le déroulé comprend un tour de table (présentation), le vote par gommettes et une discussion entre partenaires techniques et membres de la CLE.

## Conclusion et perspectives

En conclusion, Monsieur Philippe VIGUIER a salué la qualité du diagnostic et la richesse de la concertation, rappelant que le changement climatique impose de repenser la gestion de l'eau à travers un dialogue constant entre les acteurs. Il a exprimé sa confiance dans le Syndicat mixte Célé – Lot médian pour poursuivre cette dynamique collective.

Madame Stéphanie MERLIN a souligné la rigueur du travail mené et l'évolution des enjeux, avec une attention croissante portée à la quantité d'eau et à l'adaptation au changement climatique, en complément des thématiques historiques liées à la qualité de l'eau, à la lutte contre l'érosion et à la préservation de la biodiversité.



## Annexes

[Présentation de la réunion.](#)

[Résultats de l'inter-atelier.](#)